Ecole maternelle de la
Fontaine
03.80.47.35.44
maternelle.sennecey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 26 OCTOBRE 2012

Présents : Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
Mme LEO

Municipalité : Mme ARNOULD, Maire adjoint aux affaires scolaires

DDEN: M. BEAUX

Représentants des parents d'élèves:

Mmes BILLON, BOURGEOIS, SARTELET
M. JAMBU

Excusé : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE:

Le conseil d'école est une réunion institutionnelle qui se tient trois fois par an. Il est présidé par le Directeur de l'école. Les autres membres de droit en sont les enseignants, un représentant de la municipalité, les représentants des parents d'élèves au nombre de un par classe au minimum (deux au maximum), l'inspecteur de la circonscription, le Délégué Départemental de l'Education Nationale (ou DDEN, qui fait le lien avec la municipalité ou l'Inspection Académique). Des représentants des personnels non enseignants de l'école peuvent y participer mais sans droit de vote.

Pour cette année scolaire, les parents d'élèves élus sont, dans l'ordre de la liste: Mme BOURGEOIS (classe de Pascal Oudot), Mme SARTELET (classe d'Isabelle Léo), M. JAMBU (classe de Pascal Oudot), Mme BILLON (classes de Pascal Oudot et d'Isabelle Léo). Sur 102 inscrits pour les élections, 65 personnes ont voté, 3 votes étaient nuls.

Le conseil d'école adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, donne son avis et fait des suggestions sur la vie et le fonctionnement de l'école, est consulté sur les activités périscolaires. Il sera certainement consulté cette année pour certaines orientations de la Refondation de l'école initiée par M. le Ministre de l'éducation nationale. Les représentants des parents d'élèves sont à l'écoute et à la disposition des parents, et rapportent au Conseil les éventuelles questions qui leur sont posées.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE: AMENAGEMENTS EVENTUELS ET ADOPTION:

Aucune modification n'est faite au règlement intérieur, qui est adopté à l'unanimité.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE ET EFFECTIFS:

Les effectifs de l'école pour l'année scolaire 2012-2013 sont de 57 élèves parmi lesquels 18 sont en *Grande section* (ce sont les élèves nés en 2007), 21 sont en *Moyenne section* (élèves nés en 2008) et 18 sont en *Petite section* (élèves nés en 2009). Cette année, aucun Tout-petit né en 2010 n'a été admis .

Cette rentrée de septembre 2012 a été un peu difficile du fait du nombre d'élèves et de leur répartition. En effet, il y a 28 et 29 élèves dans chacune des deux classes à deux niveaux. Heureusement, la municipalité a fait le choix, ce dont les enseignants comme les parents d'élèves la remercient chaleureusement, de conserver sur l'école maternelle deux Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM) qui apportent un soutien essentiel.

M. OUDOT évoque également pour mémoire les contraintes administratives de plus en plus lourdes et chronophages pour les directeurs d'écoles, surtout en début d'année scolaire.

Echanges et activités communes:

- Chaque jeudi matin, tous les élèves de l'école se retrouvent pour chanter ensemble en chorale.
- Chaque jour, tous les élèves de moyenne section, de Pascal ou d'Isabelle, vont dans la classe d' Isabelle après leur temps de repos (période pendant laquelle les Petits sont en sieste) pour des activités graphiques.
- Un parcours d'EPS est toujours élaboré par les Grands en salle de jeux le vendredi pour le lundi.

FONCTIONNEMENT BUDGETAIRE DE L'ECOLE ET DE LA COOPERATIVE SCOLAIRE, BILAN 2009-2010:

L'école ne dispose pas de budget de fonctionnement. C'est la commune qui paie. Seul le personnel enseignant est rémunéré par l'éducation nationale. Les frais de fonctionnement de l'école représentent un investissement très important (mobilier, immobilier, entretien, chauffage, salaires des ATSEM et des personnels d'entretien…). La commune attribue un également un budget pour les fournitures. En 2012 il représentait 41 € par élève soit 2378 € (calcul basé sur les effectifs de l'année précédente), somme dont M. Oudot souligne qu'elle permet de bien fonctionner.

La commune a également investi pour l'école près de 1200 € dans l'acquisition de gros matériel d'EPS dont l'équipe enseignante est très contente, et que les enfants apprécient énormément.
Une subvention municipale pour sortie scolaire peut être accordée, c'est d'ailleurs le cas avec les frais de transport en commun pour se rendre à la piscine avec les plus grands.

Le seul budget propre à l'école est celui de la coopérative scolaire, affiliée à l'OCCE, et dont Isabelle Léo est la mandataire. La coopérative permet l'achat de petit matériel pour les classes, de matériel de sport complémentaire, de matériel pour la récréation, l'acquisition de cadeaux de Noël pour les classes, etc. Les parents y cotisent tout à fait librement. La commune a également participé en versant à la coopérative une subvention de 1044 € soit 18 € par élève (calcul basé sur les effectifs de l'année précédente). La commune accorde également un budget pour la gestion courante de l'école (affranchissements, encre d'imprimante, etc) pour le montant de 75 € par classe, soit 150 € au total en 2012. M. OUDOT précise que ce budget n'a pas été amputé depuis la fermeture de la troisième classe, et en remercie la municipalité.

Mme Léo rapporte le bilan équilibré de l'année scolaire. La coopérative a fait dernièrement l'acquisition de deux vélos neufs (300 € pièce) et de matériel de gymnastique dont des haies, des cubes, des cerceaux et des ballons.

Mme Arnould remercie Isabelle Léo pour la clarté de sa gestion financière et de la présentation qui en est faite.

COMITE DE CANTINE-GARDERIE:

Sont présents au comité de cantine et de garderie le maire ou son représentant en charge des affaires scolaires, la responsable du centre de loisirs, des représentants des enseignants et du personnel municipal, le professionnel au service du restaurant scolaire. Les membres du Conseil de l'école peuvent intégrer le Comité de cantine et de garderie mais ils n'ont qu'un rôle consultatif. Cette année encore au moins un des représentants des parents d'élèves de l'école maternelle y sera présent.

Ce comité se réunit au moins trois fois par an soit chaque trimestre et plus si nécessaire sur demande. Il traite des menus en tenant compte de l'équilibre des repas, des fournisseurs de proximité, du prestataire (la société API a été reconduite dans la prestation de ce service), de la qualité des produits servis, et de tout ce qui est en rapport avec le restaurant scolaire ou la garderie.

M. Oudot rappelle combien il est précieux pour les enfants de maternelle d'avoir affaire au même personnel municipal (les ATSEM) pendant le temps de restauration que pendant le temps d'école. Mme Arnould précise qu'une réflexion est déjà lancée pour que ce temps de restauration soit organisé au mieux l'année prochaine, avec le déménagement provisoire de l'école dans les locaux voisins de l'école élémentaire.

La prochaine réunion du Comité de cantine et de garderie aura lieu le mercredi 21 novembre 2012 à 18h30 au centre polyvalent.

LA RENOVATION DE L'ECOLE ET SES IMPLICATIONS:

L'école maternelle construite en 1992 a très mal vieilli en 20 ans. Pour la rénover, la municipalité a mené de manière concertée une étude complète des besoins.

L'école maternelle rénovée aurait cinq classes, un nouveau restaurant scolaire avec une cuisine neuve et une garderie grâce à une extension ajoutée aux bâtiments actuels. La chaudière et les tuyauteries afférentes seraient changées afin d'assurer une répartition équitable de la chaleur dans toute l'école. Il se fera donc du terrassement, une réfection des sols, des travaux de mise aux normes, de chauffage, d'électricité, d'isolation, de peinture, etc. La création d'un préau est envisagée comme celle d'un parking. Les barrières du trottoir pourraient être repoussées pour que les voitures ne puissent plus se garer dans la rue.

Mme Arnould et M. Oudot précisent que les études sont en cours, et que pour l'instant rien n'a été décidé, d'autant que le montant des travaux envisagés risque d'être très élevé, et qu'il faudra peut-être faire des choix.

Pour répondre à l'ampleur de ces travaux, à la question de la sécurité des individus et du chantier, au temps nécessaire pour les effectuer, au nombre d'intervenants différents à faire cohabiter avec des contraintes fortes comme un temps réduit au plus court, l'école maternelle sera "déplacée" au tout début des vacances d'été.

Ainsi l'année prochaine les élèves de maternelle seront accueillis dans les locaux de l'ancienne maternelle, voisins de l'école primaire, et ce pour toute la durée des travaux, soit l'année scolaire 2013-2014. Pour ce faire, de nombreux aménagements ont déjà été menés dans ces locaux anciens, ou sont programmés : ajout de points d'eau, réfection des peintures, cour avec bac à sable et abris en bois pour les vélos. Mme Michaudet, directrice de l'école élémentaire, est partie prenante des réflexions et des discussions qui sont en cours afin d'organiser au mieux garderie et restauration, car le fonctionnement actuel de l'école élémentaire sera affecté par cet emménagement, comme celui du RASED qui était installé dans les locaux. M. Oudot précise que l'espace sera plus restreint que dans les locaux actuels (dortoir, bibliothèque, salle de jeux…), mais que l'école sera organisée du mieux qu'il sera possible, sans perdre de vue qu'il ne s'agira d'y rester qu'une année.

En ce qui concerne la rénovation de l'école maternelle, plusieurs réunions ont déjà eu lieu, en particulier avec les enseignants que la municipalité a voulus partie prenante du projet. Un technicien a même vu l'école en fonctionnement pour prendre conscience des flux de circulation et des fonctionnements internes. Mme Arnould et M. Oudot précisent qu'une réunion avec les parents devrait être conjointement organisée en fin d'année scolaire afin de faire le point sur le projet et de préparer le déménagement avec les familles.

L'inspectrice de la circonscription de Chenôve, dont l'école maternelle fait partie, est tenue au courant de l'évolution de la situation.

PERSPECTIVES QUANT AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2013:

M. Oudot explique qu'il a entendu de nombreux bruits courir quant aux perspectives offertes par la Refondation de l'école initiée par M. le Ministre de l'éducation nationale. La loi d'orientation est prévue pour fin novembre 2012 et présentera peut-être des changements dans les rythmes scolaires. De ce point de vue, la municipalité doit anticiper d'éventuelles évolutions car les implications sont nombreuses et complexes. Mais en réalité, pour l'instant, aucune information officielle n'a été communiquée, et l'heure est encore aux discussions. M. Oudot demande donc d'attendre patiemment que des décisions soient prises, et de ne pas croire tout et n'importe quoi.

LE PROJET D'ECOLE:

Le projet d'école se déroule sur trois ans avec trois axes et plusieurs volets. Les trois grands axes développés sont pour la première année l'organisation dans l'espace et la géométrie, pour la deuxième année l'expression du temps (structuration temporelle) et pour la troisième année la perception des matières et des éléments.

M. Oudot fait une courte rétrospective du travail de l'année scolaire dernière qui a vu pour aboutissement la grande mosaïque présentée à l'entrée de l'école, et son inauguration qui a été un bon moment partagé avec les élèves, le personnel de l'école, la municipalité et les familles.

L'année 2012-2013 est consacrée au « temps qui passe », particulièrement abordé d'abord scientifiquement (taille, comparaisons...) puis plus tard dans l'année par le biais de l'expression orale et théâtrale. M. Oudot et Mme Léo précisent que les enfants appréhendent difficilement la notion de temps, et qu'il s'agit bien d'un travail pour en prendre conscience et tenter de l'organiser. En ce début d'année, une toise acquise par la coopérative de l'école a déjà permis de mesurer la taille de chaque élève. Des comparaisons auront lieu ensuite en distinguant petits, moyens, grands, adultes. Des silhouettes seront créées. Les enfants travailleront sur le déroulement de la journée de classe, et ce qui se passe avant et après la classe, puis sur la semaine, le mois, l'année… Une réflexion sur le devenir permettra d'étudier ce qui se passe quand on devient adulte. Pour la suite du travail, la réflexion est en cours.

Les activités nautiques pour les grands devraient avoir lieu cette année au troisième trimestre. Dates et horaires sont déjà réservés, mais le problème du transport est extrêmement délicat du fait des transformations du réseau de transports en commun avec l'arrivée du tramway. Une solution doit vraiment être trouvée afin de conserver cette activité essentielle pour les enfants. M. Oudot n'a pour l'instant aucune certitude quant à la durée des voyages aller et retour, ni quant à la sécurité d'un changement bus/tramway avec des enfants de cinq ans. Il ne peut donc garantir que cette activité pourra effectivement avoir lieu, même s'il fera tout pour qu'elle puisse se faire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.

.

Le président du Conseil d'école, Pascal OUDOT

La secrétaire de séance, Agnès BILLON